

CAPN du 26 août 2010

Étaient présents :

Représentants de l'Administration : Roger CHUDEAU, Directeur de l'Encadrement – Michèle ROUSSET, Sous-directrice de la Direction de l'Encadrement – Catherine DANÉYROLE, chef de service, adjointe au Directeur de l'Encadrement – Philippe ÉTIENNE, Chef du bureau des Inspecteurs d'Académie-Inspecteurs Pédagogiques Régionaux et des Inspecteurs de l'Éducation Nationale – Brigitte ORENGE-LUDOT, Adjointe au Chef du bureau des Inspecteurs d'Académie-Inspecteurs Pédagogiques Régionaux et des Inspecteurs de l'Éducation Nationale – Éliane ADOLPHE-PIERRE, Bureau des Inspecteurs d'Académie-Inspecteurs Pédagogiques Régionaux et des Inspecteurs de l'Éducation Nationale, Gestionnaire en charge des IA-IPR – France AJOUX, Bureau des Inspecteurs d'Académie-Inspecteurs Pédagogiques Régionaux et des Inspecteurs de l'Éducation Nationale, Gestionnaire en charge des IA- IPR.

– William MAROIS, recteur de l'académie de Créteil – Françoise DUCHÊNE, Inspectrice Générale de l'Éducation Nationale – M. Xavier SORBE, Inspecteur Général de l'Éducation Nationale.

Représentants du personnel : Jean-François LE BORGNE et Roger KEIME au titre du SNIA-IPR, Robert PROSPERINI et Jean-Marie HAILLANT au titre du SIA, Pierre MOYA et Olivier BRUNEL au titre du SNIA (DSDEN et CR).

Absents excusés : Danièle KUNEMANN et Michel GOUY (SNIA-IPR).

La CAPN est présidée par M. Roger CHUDEAU, Directeur de l'encadrement. En début de réunion, Robert PROSPERINI au titre du SIA et Jean-François LE BORGNE pour le SNIA-IPR annoncent qu'ils feront une déclaration liminaire (cf. ci-contre la déclaration faite par Robert PROSPERINI).

Pour commencer, Robert PROSPERINI, représentant le Syndicat des Inspecteurs d'Académie, fait une synthèse précise de sa déclaration liminaire pour s'assurer de l'écoute des membres de la CAPN. Celle-ci est **centrée sur trois grands points** – 1) La « dérégulation » des opérations de gestion - 2) La date tardive des affectations et des mutations en AVS ou en EVS – 3) L'absence de réunion de la Commission de suivi – qu'il se contente de résumer afin de ne pas retarder l'examen de l'ordre du jour.

A son tour, Jean-François LE BORGNE, représentant du SNIA-IPR, fait une déclaration.

Monsieur Roger CHUDEAU apporte à son tour quelques éléments de réponse destinés à rassurer les représentants des Inspecteurs d'Académie-Inspecteurs Pédagogiques Régionaux. L'importance et le rôle des IA-IPR ne sont absolument pas remis en question en ce qui concerne le suivi pédagogique des professeurs, bien au contraire. Par ailleurs, il n'y a pas de « dérégulation » à proprement parler. M. le Directeur de l'Encadrement préfère parler de « gestion fine de la ressource humaine ». S'agissant des nominations tardives sur emplois de cadres dirigeants (IA DSDEN et IA adjoints), il faut savoir que la Direction de l'Encadrement dépend du Cabinet de M. le Ministre de l'Éducation Nationale. Quant à la Commission de suivi, M. le Directeur de l'Encadrement s'engage à organiser prochainement une réunion de cette commission en vue notamment d'aboutir à une application complète du protocole signé en 2008 (revalorisation de l'ICA). Enfin, Monsieur CHUDEAU assure que la CAPN décidant de la hors-classe 2011 aura lieu dès décembre 2010 (la date en est arrêtée : 16 décembre 2010), puis fournit des informations chiffrées sur le recrutement des IA-IPR pour l'année 2010 par les différentes voies : sur un total de **156 nouveaux IA IPR**, **80** sont lauréats du Concours, **17** sont lauréats du Concours sur titre (dont 8 au titre de 2009 et 9 au titre de 2010), **15** relèvent de la Liste d'aptitude et **45** sont détachés.

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX

Après diverses remarques prises en compte par M. le Directeur de l'Encadrement, les procès-verbaux séances du 18 décembre 2008 et du 15 juin 2010 sont approuvés sans réserve par l'ensemble des présents.

AJUSTEMENT DU MOUVEMENT 2010

Quelques collègues ont pu voir leur situation s'améliorer à l'occasion de cette 3^e et dernière phase du mouvement. On note, par exemple, la réintégration, sur un poste d'IA IPR EVS, d'une collègue qui était en poste depuis plusieurs années dans un IUFM. Les représentants du Syndicat des Inspecteurs d'Académie se félicitent d'avoir pu attirer l'attention de la Direction de l'Encadrement sur certaines opportunités et contribuer de ce fait à satisfaire les demandes légitimes de quelques collègues. Cette fois encore, ils se réjouissent de voir un **nombre important d'IA IPR obtenir l'académie de leur choix** et surtout de constater que des **situations familiales difficiles ont été prises en compte par l'Administration centrale**, comme cela avait été demandé par les représentants syndicaux.

Ainsi, Madame Michèle ROUSSET intervient pour apporter quelques précisions destinées à justifier les modalités de gestion de la Direction de l'Encadrement et sa volonté de procéder à une « gestion fine de la ressource humaine » (nominations décidées tout récemment de trois collègues inscrits sur la liste d'aptitude).

Les affectations des quinze collègues – sur 17 retenus puisque 2 collègues ont refusé leur affectation - accédant par liste d'aptitude au Corps des Inspecteurs d'Académie, Inspecteurs Pédagogiques Régionaux à compter du 1^{er} septembre 2010 sont communiquées aux commissaires paritaires. Une nouvelle fois, les représentants du S.I.A. regrettent que l'Administration centrale se soit opposée à ce que soit attribuée cette année la totalité des postes offerts (voir revue IA n°5 de juin/juillet 2009), d'autant plus qu'il est apparu en définitive que la règle selon laquelle « chaque inscription doit correspondre à un poste à pourvoir » pouvait si nécessaire souffrir des exceptions. **Utiliser toutes les possibilités offertes** (rappel : 21 inscriptions étaient possibles) eût permis de **résoudre quelques problèmes** et d'**améliorer certaines situations**, notamment dans des académies déficitaires.

De plus, **deux lauréats du Concours 2010** ont donné leur **démission** durant l'été. Faut-il voir dans ces renoncements une preuve supplémentaire du peu d'attractivité de ce métier ?

DETACHEMENT DANS LE CORPS DES IA IPR

D'emblée, l'ensemble des représentants syndicaux présents déplorent à nouveau le **trop grand nombre des détachements** décidés par l'Administration Centrale. Cependant, comme il n'y a plus de **maximum autorisé**, ils ne peuvent s'opposer à cette décision, contrairement à l'an passé.

Ce **nombre tout à fait excessif des détachements**, (qui ne met nullement en cause la qualité des collègues retenus qui auraient certainement été lauréats du concours si les postes correspondants avaient été offerts) présente un **grave inconvénient**. En effet, il est de nature à **vider peu à peu de son sens le Concours de recrutement**. Pour 85 postes mis au Concours cette année (80 seulement finalement pourvus après deux démissions, l'une en Anglais, l'autre en Lettres), la Direction de l'Encadrement propose **45 détachés**, qu'il s'agisse de professeurs agrégés ou de personnels de direction dont les qualités humaines et professionnelles ne sont nullement mises en doute. Dès lors, pourquoi se présenter à un Concours de recrutement, en prenant le risque d'être nommé loin de son académie d'origine, alors que l'on peut, dans bien des cas, être détaché sur place ? N'est-on pas passé de **68 demandes** de détachement en 2008-2009 à **109 demandes** en 2009-2010, pour aboutir à **161 demandes** pour l'année 2010-2011 ?

En accord avec leurs collègues, les représentants du S.I.A. rappellent que les **raisons de cette désaffection grandissante** vis-à-vis du Concours de recrutement ne sont que **trop connues** : rémunération peu attractive, difficiles conditions d'exercice du métier, manque de considération ou considération insuffisante, et les **moyens de la pallier** aussi. La plupart des candidats potentiels, notamment à la fonction d'IA IPR disciplinaire, gravitent autour des IA IPR et ont conscience du défaut de reconnaissance de l'Institution vis-à-vis de leurs supérieurs hiérarchiques à qui l'on demande de plus en plus. Et ce ne sont pas les **dernières promesses partiellement tenues** de revalorisation de carrière qui amélioreront la perception du statut et du métier d'IA IPR.

INTEGRATION DES DETACHES DE 2007

Sur **17 demandes d'intégration** dans le Corps des IA IPR faites par des détachés de 2007, **15 collègues** obtiennent un **avis favorable** alors que **2 collègues** se voient proposer une **prolongation de stage**, l'un d'un mois en raison de la proximité de son départ en retraite, l'autre d'une année. Le SIA demande qu'il bénéficie **d'un accompagnement** spécifique au cours de l'année scolaire 2010-2011.

INFORMATIONS DIVERSES

Les affectations des IA IPR lauréats du Concours 2010 en Administration et Vie scolaire sont précisées (tableau récapitulatif fourni).

Il en est de même pour les lauréats relevant de la Liste d'aptitude (tableau récapitulatif fourni). On note la démission de deux collègues refusant le poste qui leur avait été proposé.

En fin de réunion le directeur s'engage à fournir au plus vite les résultats du mouvement des DSDEN et des nominations sur poste d'IAA. S'agissant de nominations sur des emplois fonctionnels, ces informations ne font pas l'objet, rappelons le, d'un débat en CAPN.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée.

*Jean-Marie HAILLANT, Robert PROSPERINI
vos commissaires paritaires*